

Monsieur le directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres de cette CAPD,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour analyser des dossiers de demande de travail à temps partiel qui ont été refusés.

Le SE-Unsa est très attaché à la défense du temps partiel

- Parce qu'il permet d'articuler la vie professionnelle et la vie personnelle des agents placés sous tension, alors même que la situation sanitaire n'est pas terminée et laisse planer des incertitudes sur la rentrée 2021
- Parce qu'il permet de rétablir l'égalité homme/femme là où la profession des pères ne permettant pas toujours de se mettre à temps partiel, les femmes doivent assumer une charge familiale plus lourde
- Parce qu'il permet d'aménager la fin de carrière des personnels dont le dévouement à leur métier et à leurs fonctions n'est plus à démontrer
- Parce qu'il permet de préparer aussi les modalités d'une reconversion professionnelle
- Mais surtout parce qu'il permet d'assurer des conditions d'enseignement et d'apprentissage plus sereines pour les élèves

Nous refusons que des personnels soient pénalisés à cause de la pénurie d'enseignants remplaçants, de l'insuffisance des postes ouverts au concours et du refus de recourir aux listes complémentaires. Depuis des mois, le SE-Unsa alerte sur la situation et dénonce la carence de recrutement pour faire face à la crise actuelle mais aussi pour anticiper la rentrée 2021.

Très tôt nous vous avons saisi sur les difficultés des collègues face à leur demande de temps partiel, et nous déplorons des manques dans le cadrage, la communication et les ressources humaines.

D'abord sur la circulaire elle-même qui impose l'obligation d'être à temps complet pour exercer en classes dédoublées. Des personnels compétents et volontaires, qui ont assuré la classe à temps partiel cette année, sont ainsi écartés. Cette mesure nous apparaît d'autant plus injuste que récemment des T1 ont été positionnés sur des CP dédoublés en éducation prioritaire, sans tenir compte de cette même circulaire.

Ensuite sur la mise en place du calendrier. Les entretiens sur les demandes de temps partiels ont été trop tardifs par rapport au mouvement et n'ont pas permis à certains collègues d'avoir la possibilité de demander leur mutation ou d'élargir leurs vœux.

Nous nous interrogeons aussi sur la gestion de ces entretiens programmés sur le temps méridien, parfois du vendredi soir pour le lundi midi, en fin de soirée et en fin de semaine, provoquant désarroi, inquiétude et stress. N'oublions pas que parmi les agents qui ont fait ces demandes, certains présentent des situations médicales ou personnelles qui demandent de la délicatesse.

Enfin, nous souhaitons revenir sur la communication. La loi de refondation de la fonction publique impose les recours et cette démarche doit être explicitée aux agents afin qu'ils s'en saisissent et en comprennent les modalités. Les entretiens préalables et les courriers type ont laissé les collègues désemparés face à la marche à suivre.

Nous entendons bien que les demandes de temps partiel sur autorisation, ainsi que les quotités, sont accordées ou refusées en tenant compte des besoins de services et de l'intérêt des élèves, et qu'elles sont soumises à l'appréciation de votre autorité, monsieur le directeur académique. Cependant, les difficultés que nous venons de soulever ont engendré la confusion. Si nous nous réjouissons de voir que des dossiers ont finalement été acceptés ces derniers jours, nous ne pouvons nous empêcher de nous interroger sur les critères qui ont prévalu à ces choix.

Ce préalable nous permettrait aujourd'hui de ne pas engendrer d'inéquité dans le traitement des dossiers, en connaissant les critères objectifs que vous avez retenus. Nous espérons que chaque dossier sera étudié individuellement avec une prise en compte toute particulière de la situation de cette année, où faute d'indications préalables, les agents n'ont pas pu envisager d'autre solution que le temps partiel.

Nous vous demandons aussi de mettre en place un suivi des personnels à qui vous imposerez un refus pour l'année scolaire 2021-2022, afin de préserver une gestion vertueuse des ressources humaines dans le Gard.

Soyez assuré, Monsieur le DASEN, de notre profond attachement au service public d'éducation. Nous vous remercions de l'attention toute particulière que vous porterez à nos propos.

Le SE-Unsa du Gard

